

## REVUE DE PRESSE Avril - Mai 2020

Cette revue de presse se limite aux articles, citations ou interviews directement liés à des publications de LFE. Les expressions des responsables de LFE sur d'autres sujets figurent sur le site [www.lafabriqueecologique.fr](http://www.lafabriqueecologique.fr), rubrique « médias », sous rubrique « Notre point de vue ».

### **Articles liés à la note : L'adaptation au changement climatique sur le littoral**

*L'adaptation au changement climatique sur le littoral*, 19 mai 2020, En Métamorphose

[http://www.enmetamorphose.com/?p=1849&fbclid=IwAR2DsecmPgsfiN3XE0GHloGc5MkK53GW7FpGpoWZsk6Z89mmJwOo\\_OXms](http://www.enmetamorphose.com/?p=1849&fbclid=IwAR2DsecmPgsfiN3XE0GHloGc5MkK53GW7FpGpoWZsk6Z89mmJwOo_OXms)

L'article relaie la synthèse de la note.

*L'érosion côtière, un risque naturel délaissé des fonds d'indemnisation*, Matthieu Combe, 20 mai 2020, Natura-Sciences

<https://www.natura-sciences.com/environnement/erosion-cotiere-risque-naturel.html>

Cet article revient sur l'une des propositions émise dans la Note concernant la réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles. A l'heure actuelle, l'érosion côtière ne figure pas parmi les risques naturels éligibles à l'indemnisation. La Fabrique Ecologique propose d'inclure l'érosion brutale au régime d'indemnisation.

*L'adaptation au changement climatique sur le littoral. Une note ouverte à la co-construction citoyenne*, Cyrille, 20 mai 2020, C.durable.info

<https://cdurable.info/L-adaptation-au-changement-climatique-sur-le-littoral.html>

L'article dessine les grandes lignes de la Note, relaie sa synthèse, rappelle la composition du groupe de travail et met la Note à la disposition du lecteur.

*Gestion du trait de côte : un think tank veut refonder l'entente Etat-collectivités*, Morgan Boëdec, 20 mai 2020, Banque des Territoires

[https://www.banquedesterritoires.fr/gestion-du-trait-de-cote-un-think-tank-veut-refonder-lentente-etat-collectivites?utm\\_source=dlvr.it&utm\\_medium=linkedin&utm\\_campaign=Feed%3A+filProSylvainComte+%28fil+professionnel+de+Sylvain+Comte%29](https://www.banquedesterritoires.fr/gestion-du-trait-de-cote-un-think-tank-veut-refonder-lentente-etat-collectivites?utm_source=dlvr.it&utm_medium=linkedin&utm_campaign=Feed%3A+filProSylvainComte+%28fil+professionnel+de+Sylvain+Comte%29)

L'article insiste sur l'importance d'un positionnement clair et opérationnel de l'Etat à propos de la planification littorale.

***Mieux prendre en compte la prévention des risques liés à l'érosion*, Matthieu Combe, 21 mai 2020, Techniques de l'ingénieur**

<https://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/mieux-prendre-en-compte-la-prevention-des-risques-lies-a-lerosion-79716/>

L'article reprend la proposition de La Fabrique Ecologique qui appelle à de nouveaux partenariats entre l'Etat et les collectivités territoriales au sujet des risques liés à l'érosion. La Note estime qu'il est nécessaire d'interdire les constructions dans les zones jugées à risque et d'imposer des mesures de réduction de vulnérabilité pour les bâtiments déjà construits. Cela passera par la relocalisation des activités et des biens et par la préservation des écosystèmes littoraux. Il est, aussi, question du besoin de financement engendré par les relocalisations à venir. Pour cela, la création d'un Fonds pour l'aide à la recomposition littorale (FARL) s'appuyant sur une solidarité territoriale semble nécessaire. Il est également proposé d'inclure l'érosion brutale au fonds Barnier, le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles

***Le littoral français en première ligne face au dérèglement climatique*, Muryel Jacque, 22 mai 2020, Les Echos**

[https://www.lafabriqueecologique.fr/app/uploads/2020/05/page\\_006-1.pdf](https://www.lafabriqueecologique.fr/app/uploads/2020/05/page_006-1.pdf)

Cet article revient sur les principales propositions formulées dans la note. Avec l'élévation du niveau de la mer et l'érosion des côtes qui vont s'aggraver, la gestion des littoraux doit s'adapter, et une attention particulière doit être donnée à la question des inégalités. Le recul du trait de côte pourrait toucher entre 5.000 et 50.000 logements d'ici à 2100, et coûter entre 1 et 8 milliards d'euros. Pour pallier à ce besoin de financement, il est proposé de créer un fonds d'aide ad hoc, le Fonds d'aide à la recomposition du littoral qui serait financé par les intercommunalités littorales. Les indemnités devront prendre en compte des critères socio-économiques, comme le fait de savoir si la catastrophe concerne une résidence principale ou secondaire. Concernant la gestion du littoral, l'élaboration collective d'une charte à des échelles locales ou régionales permettant de s'entendre en amont sur une vision commune de l'aménagement littoral est suggérée.

***La Fabrique écologique avance ses propositions pour mieux gérer les risques littoraux*, Annaëlle Penche, 25 mai 2020, AEF INFO**

<https://www.aefinfo.fr/acces-depeche/628346>

La dépêche synthétise les principales propositions de la Note.

***Erosion du littoral : la nécessité de ressouder le duo Etat-collectivité*, Léna Jabre, 27 mai 2020, La Gazette**

<https://www.lafabriqueecologique.fr/app/uploads/2020/05/Erosion-du-littoral-la-n%C3%A9cessit%C3%A9-de-ressouder-le-duo-Etat-collectivit%C3%A9.pdf>

L'article revient sur le bilan effectuée dans la Note en termes de planification préventive des risques littoraux et souligne la nécessité d'un nouveau partenariat Etat/collectivités, et d'un engagement plus fort de l'Etat sur la prévention des risques littoraux.

***[Le marché du lundi] isr*, 25 mai 2020, Boursorama**

<https://www.boursorama.com/bourse/actualites/le-marche-du-lundi-isr-0e237ec60d0bc6efbb9ac63333085da8>

L'article résume brièvement la note et relaie un article d'Ecofi investissements

***[Le marché du lundi], 25 mai 2020, François Lett, ECOFI Investissements***

Dans cet article, les principaux points abordés dans la Note : la nécessité d'une meilleure prévention des risques, d'une gestion adaptative, l'intégration de l'érosion brutale aux catastrophes naturelles éligibles à l'indemnisation, la création d'un Fonds pour l'aide à la recomposition littorale s'appuyant sur une solidarité territoriale et la prise en compte de critères socioéconomiques lors des indemnisations, sont évoqués.

***Interview liée à la note : Les communes, les intercommunalités et l'action climatique : comment accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre***

***Interview de Géraud Guibert pour Réseau Durable dans le cadre des Assises Européennes de la Transition Énergétique, 27 avril 2020, Réseau Durable***

<https://twitter.com/reseaudurable/status/1254782512540180485>

Dans cette interview, Géraud Guibert explique que les collectivités locales jouent un rôle majeur dans la transition énergétique et parle de la Note : « Les communes, les intercommunalités et l'action climatique : comment accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre », qu'il a présidée.